

Bourse aux jouets, vêtements enfant et articles de Puériculture

Règlement exposants

Article 1 : La manifestation « Bourse aux jouets, vêtements enfant et articles de puériculture » est organisée par l'association des assistantes maternelles de Morancé et se déroulera dans la Salle des Fêtes de Morancé le **Dimanche 22 novembre de 9h00 à 17h00**. L'entrée des visiteurs est gratuite.

Article 2 : Si l'exposant est mineur, il devra être accompagné et sous la responsabilité d'un majeur.

Article 3 : Les informations suivantes : nom, prénom, domicile et numéro de la pièce d'identité sont inscrits dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant la durée de la manifestation.

Article 4 : Le prix d'un emplacement **d'environ 1m20 est de 8 €**.

Article 5 : l'inscription est validée lors de la réception du bulletin accompagné de la photocopie de la pièce d'identité et du règlement à l'ordre de **l'association des assistantes maternelle de Morancé**.

Article 6 : Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée des bulletins d'inscription et seront numérotés. L'implantation des emplacements est définie par les organisateurs selon les règles de sécurité, et ne peut être modifiée par les exposants. Les tables et chaises sont installées et fournies par les organisateurs.

L'installation des exposants se fera le samedi 21 novembre entre 10 h et 12H ou le dimanche 22 novembre à partir de 8h30 pour une ouverture au public à 9h.

Article 7 : La vente **est exclusivement une bourse aux jouets, vêtements enfant et articles de puériculture**, toute autre vente est interdite. Conformément à la réglementation en vigueur, les ventes d'animaux, d'armes, d'aliments et boissons, copies de CD ou DVD de musique, de films ou de jeux etc... ainsi que des produits inflammables sont strictement interdite.

Article 8 : Les objets exposés sont sous l'unique responsabilité de leurs propriétaires. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges, tels que pertes, casses, vols, pannes ou autres détériorations. **Les objets invendus ne peuvent rester sur place.**

Article 9 : Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et des acquéreurs. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant à l'organisation.

Article 10 : Aucun remboursement de l'inscription ne sera effectué en cas d'interruption de la manifestation pour quelque raison que ce soit ou en cas de désistement des exposants.

Article 11 : Une buvette tenue par les membres de l'association des minis drôles sera à la disposition des exposants et du public visiteur. Une restauration rapide sera également proposée.

Article 12 : Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage.

Article 13 : Tout exposant ne respectant pas ce règlement, sera prié de quitter les lieux sans qu'il ne puisse prétendre à un quelconque remboursement.

Dimanche 22 novembre 2026 à Morancé Bulletin d'inscription

A remettre ou renvoyer avec votre règlement avant le 14 novembre à l'adresse suivante :

Mme Gomard Florence 150 rue de l'amitié 69480 Morancé

Pour toute information, vous pouvez nous joindre au 06 68 71 81 26 ou à l'adresse mail: minidroles69480@gmail.com

Je soussigné(e) :

Nom, prénom :

Né(e) le : à

Adresse :

Code postal, Ville :

Titulaire de la pièce d'identité :

Tel :

Mail :

Les mineurs devront être sous la responsabilité d'un adulte.

Nom, prénom de la personne responsable :

En qualité de :

Adresse :

Tél :

N° pièce d'identité :

Déclare sur l'honneur de ne pas être commerçant, de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du Commerce), de ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art R321-9 du Code Pénal). Je déclare avoir pris connaissance du règlement ci-contre et de le respecter.

Pour réserver votre emplacement, vous devez IMPERATIVEMENT joindre à votre inscription :

- **La photocopie recto verso de votre carte d'identité (envoi par mail possible)**
- **Le chèque de règlement à l'ordre de l'association des assistantes maternelles de Morancé**

8 € x table(s) =€

Fait à le,

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »: